

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES DELEGUES REGIONAUX CRBPO et
«BAGUEURS FORMATEURS »

Le 25 Janvier 2009
Amphithéâtre de Paléontologie
2 Rue Buffon 75005 PARIS

Présents : Denis Couvet, Olivier Dehorter, Pierre Fiquet, Romain Lorilliere, Christian Paucot, Pascal Cavalin, Henri Jenn, Gilles Faggio, Moana Grysan, Philippe Cannesson, Philippe Fontanille, Hubert Dugué, Jean Michel Lapios, Thierry Hirtzmann, Philippe Delaporte, Yves Beauvallet, Laurent Dufresne, Grégoire Massez, Pascal Provost, Johann Pitois, Christophe Hieldebrand, Camille Duponchel.

Sujets abordés et éléments de réponses

Un balayage rapide du compte rendu de la réunion des délégués régionaux du 20 janvier 2008 permet de le compléter par les mesures prises ou les actions menées au cours de l'année écoulée.

Bilan de baguage individuel et bilan de baguage régional

Fin 2008 l'envoi d'un bilan individuel de baguage et contrôle par espèce a été effectué vers chaque bagueur. A partir des outils de gestion et de la base de données du CRBPO il est possible de faire élaborer par le CRBPO un bilan quantitatif global par délégation régionale. Celles qui le souhaitent peuvent en faire la demande à Olivier Dehorter ou Pierre Fiquet.

Les Délégués régionaux et les instances régionales

Il est demandé au CRBPO d'informer les délégués régionaux concernés, lorsqu'il intervient auprès des instances régionales (Conseil régionaux, Généraux, Préfectures et services déconcentrés de l'état, etc.). Le CRBPO a convenu de l'intérêt de cette demande et s'efforcera de transmettre les informations correspondantes en temps utile.

Pour permettre la reconnaissance régionale du délégué régional par ces organismes, le CRBPO peut rédiger, à la demande du délégué concerné, une lettre relatant son élection, qu'il pourra transmettre aux services et structures régionaux pour se faire connaître et reconnaître.

Dans l'UMR il est prévu la création d'un poste d'interface avec les régions administratives. Par analogie une personne par région administrative appartenant au service du patrimoine naturel pourrait assurer un relais avec cet animateur coordonateur national.

Document de présentation du CRBPO (document présenté lors de l'AG la veille)

Le dépliant (4 pages) de présentation pédagogique et communicante est en cours de finition. Un espace laissé libre sur ce document permettra de présenter la délégation régionale.

Formation des nouveaux bagueurs

Le carnet de formation actuel a vécu.

De manière à améliorer la démarche de formation vers la qualification des personnes intéressées, le CRBPO a décidé d'adopter un document plus détaillé et plus précis sur les niveaux d'exigence des différentes phases du cursus de formation. Ce document a été élaboré par un groupe de travail regroupant différents représentants régionaux et du CRBPO, à partir de la réflexion menée par la Délégation Nord Pas de Calais et présentée à l'AG de 2007. Ce

nouveau carnet de formation sera accompagné d'un paragraphe d'introduction présentant de manière globale les attendus en matière de, savoir, savoir faire, et savoir être, pour devenir bagueur. Il s'agit de susciter des vocations tout en donnant la mesure des engagements nécessaires. Ce paragraphe sera rédigé par Philippe Cannesson (DR NPDC) qui est à l'origine de la démarche initiale. Ce nouveau carnet de formation sera mis en ligne dans les jours prochains.

Rédaction d'un nouveau manuel du bagueur.

Plusieurs délégués régionaux estiment toujours indispensable l'établissement d'un manuel de référence technique du bagueur. En effet le jalonnement du parcours de formation tel qu'adopté par le CRBPO n'a de sens et de légitimité s'il s'appuie sur un manuel de référence technique du baguage.

L'adoption du nouveau carnet de formation (cf ci-dessus) exige de réexaminer le projet de table des matières retenu l'an passé pour ce nouveau manuel. L'objectif étant, de faire correspondre, dans toute la mesure du possible, les éléments du manuel de référence technique aux objectifs de la formation.

La nouvelle table des matières doit être redéfinie par le CRBPO et soumise aux délégués régionaux pour information et avis éventuel.

Le travail déjà réalisé par Jean Michel Lapios et Laurent Brucy (fiches sur les moyens de captures) seront introduit au sein de la nouvelle maquette.

De même l'ensemble des documents pédagogiques déjà établi par le CRBPO feront partie de ce référentiel.

La rédaction de différents contenus devra se poursuivre ensuite à partir de volontaires dans les délégations, le CRBPO restant en relecture et validation avant mise en ligne sur le site.

L'édition d'une version papier semble difficile à réaliser compte tenu du volume des informations et des modes de présentation plus pédagogiques qu'offre les NTIC aujourd'hui et surtout la facilité des mises à jour.

Le site internet du CRBPO

Compte tenu de l'évolution de la présentation du manuel de référence technique du baguage d'une part, de l'adoption d'un nouveau carnet de formation d'autre part, l'agencement et le contenu du site internet seront revus pour améliorer la recherche et l'accessibilité des différentes rubriques et informations.

Annuaire des bagueurs

Une mise à jour annuelle par le CRBPO sur le site est retenue.

Cette mise à jour sera d'autant plus fiable que chaque bagueur informera le CRBPO des changements de ses coordonnées.

Le PNRO et l'Axe 2

Les programmes du PNRO les plus récents, (différents SPOL, Haltes migratoires,...) interfèrent avec certains programmes plus anciens et contenus dans l'axe 2 (Migrations des paludicoles, espèces gibiers, ...)

Le CRBPO analysera les différentes données collectées actuellement dans l'axe 2, de manière à vérifier la cohérence de ces différents programmes entre eux. Dans un premier temps, un bilan sur les programmes « Bruant des roseaux » et « Gibier » devrait être fait avec les principaux participants afin d'en redéfinir les protocoles, voire même les espèces ciblées. Les protocoles seront ensuite réexaminés en conséquence et mis en ligne sur le site internet.

A l'image de certains programmes, il sera recherché un animateur national référent.

Programme cigognes blanches

Le baguage de la cigogne blanche ne peut désormais s'effectuer que dans le cadre d'un Programme Personnel (PP).

2008 aura été une année transitoire, mais dès 2009 aucune cigogne blanche ne pourra être baguée en dehors d'un PP. Aujourd'hui, un seul PP a été proposé et validé.

Le CRBPO est toujours en attente du Programme du groupe « Cigogne France ».

Haltes Migratoires

Une information sur la répartition territoriale des différentes stations HM est souhaitée par les bagueurs. Une cartographie des différentes stations à l'instar des stations STOC permettrait des échanges tant sur les pratiques que sur les flux migratoires entre régions.

Formation à l'analyse des données

Les délégués régionaux ayant organisé ces formations proposées par l'UMR, dans leurs régions remercient chaleureusement le CRBPO et en particulier Pierre Yves Henry pour la qualité de ses prestations, l'intelligence de sa pédagogie et de son animation, sa motivation et son implication soutenue dans cette démarche vers la communauté des bagueurs.

Problématique d'approvisionnement des bagues

Les évolutions des politiques achats des organismes de gestion de l'UMR ont provoqué quelques disfonctionnements passagers. Le CRBPO met tout en œuvre pour les résoudre. La solidarité entre bagueurs est toujours prête à jouer, les stocks individuels doivent rester raisonnables, l'outil de gestion des bagues permet d'en maîtriser la distribution.

Stage de qualification dans une DR

Il est demandé au CRBPO de participer à la fourniture de filets pour l'organisation d'un stage de qualification sur le territoire d'une délégation. Le CRBPO est d'accord pour fournir un jeu de filets pour ces stages de qualification.

Usage du forum des bagueurs

Un rappel de la déontologie est à faire auprès de chaque bagueur par le délégué régional aussi bien que par le CRBPO.

Utilisation des appelants

La délégation NPC présente un projet de capture par filets tentes et filets pantes sur les espèces gibiers. Ces procédés sont utilisés en Belgique avec des appelants.

Il est rappelé que la loi ne peut autoriser que l'utilisation d'appelants élevés en captivité.

Il est demandé l'établissement d'une demande de programme personnel sur ce projet intégrant l'usage d'appelants, de la soumettre au CRBPO qui établira un avis scientifique.

Il faut dans le cadre du droit des animaux que ce projet soit jugé acceptable pour la société.

Cet avis éthique pourrait être établi par le CNPN. Les deux avis permettront à la préfecture de statuer définitivement sur la demande.

Avis du délégué régional sur une candidature à la qualification

Il est rappelé qu'en premier lieu le candidat, à partir de tous les outils mis à sa disposition peut s'auto évaluer au fil de sa formation et mesurer ses capacités ainsi que sa motivation.

Les signataires du carnet de formation disposent eux aussi d'un référentiel à partir duquel ils peuvent justifier la validation ou non d'une étape.

Le délégué régional peut évidemment être consulté.

Outil de saisie en ligne

Le CRBPO ne souhaite pas mettre en place un outil de saisie en lignes des données de baguage dans l'immédiat. Les raisons principales en sont :

- Tous les bagueurs ne sont pas tous équipés de l'ADSL chez eux.
- La sécurité des données n'est pas garantie
- Les risques de déconnection au cours d'une saisie sont importants et rendent le travail aléatoire
- Le contrôle de la pertinence des informations saisies nécessite des échanges informatiques poste de travail/serveur lourds surchargeant le réseau et ralentissant les transactions.

Dans l'immédiat un logiciel de saisie va être mis en test en février auprès de volontaires.

Fin des questions et remerciements de Denis Couvet à tous les participants.